

Route Méditerranéenne Centrale

Trouver des alternatives à des parcours dangereux

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES RISQUES DU HCR SUR LA ROUTE MÉDITERRANÉE CENTRALE

En Bref

Les mouvements de réfugiés et des migrants à travers le Sahara et la mer méditerranée vers l'Europe continuent d'avoir un effet dévastateur sur les vies humaines. On estime, qu'entre janvier et août 2017, 2,270 réfugiés et migrants ont perdu la vie en traversant la Méditerranée. De nombreuses autres personnes ont péri dans le désert ou les centres de détention, en raison des multiples dangers rencontrés le long de la route et en Libye même.

Certain facteurs, notamment l'accès limité du HCR à certaines régions parcourues, du fait de l'insécurité et de ressources limitées pour mettre en place un système de protection adéquat et de référencement aux services appropriés, rendent les personnes ayant besoin d'une protection présent dans ces flux migratoires et largement inaperçues et régulièrement exposées à d'importantes violations des droits de l'homme. Ces violations comprennent les exécutions extra-judiciaires, le risque d'être abandonné dans le désert, la torture, la violence sexuelle et le travail forcé.

La majorité des top-dix nationalités qui arrivent en Italie par la mer proviennent d'Afrique subsaharienne. Entre janvier et août 2017, 14% des arrivées par mer en Italie provenaient de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, et 60% provenaient de l'Afrique de l'Ouest.

Dans ce contexte, le HCR propose une stratégie inter-régionale qui se divise en trois domaines d'action, avec des objectifs généraux et des activités ciblées dans: (1) les pays d'origine ; (2) les pays de transit ; (3) les pays européens de destination.

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de l'Appel de fonds du HCR pour trouver des alternatives aux voyages migratoires dangereux sur la Route Méditerranéenne Centrale. Elle complète le Plan d'action régional du HCR pour les réfugiés et les migrants en Europe ainsi que l'Appel supplémentaire concernant la Libye.

En termes de population cible, en plus des personnes venant de pays générant des réfugiés, la stratégie se base sur les profils des personnes qui, une fois arrivés à destination, pourraient avoir besoin d'une protection internationale comme les victimes de traite des personnes et les enfants non accompagnés. Cette stratégie tient également compte de l'absence d'espace de protection en Libye, ainsi que des défis que ces flux de migration mixtes posent aux systèmes d'asile le long de la route migratoire et dans les pays de destination.

La stratégie a également pour objectif de renforcer les activités implémentées par d'autres organisations comme l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), l'UNICEF, et plusieurs ONG s'occupant des migrants et des réfugiés le long de la Route Centrale Méditerranéenne.

Chiffres-Clés

98,228	2270	60%	14%
ARRIVÉES EN ITALIE PAR LA MER ENTRE JANVIER ET AOÛT 2017 PAR LA ROUTE MÉDITERRANÉENNE CENTRALE	DÉCÈS EN MER ENTRE JANVIER ET AOÛT 2017 EN TRAVERSANT LA MER MÉDITERRANÉE CENTRALE	DES PERSONNES ARRIVÉES EN ITALIE PAR LA MER AU COURS DES HUIT PREMIERS MOIS DE 2017 SONT ORIGINAIRES D'AFRIQUE DE L'OUEST	DES PERSONNES ARRIVÉES EN ITALIE PAR LA MER AU COURS DES HUIT PREMIERS MOIS DE 2017 SONT ORIGINAIRES D'AFRIQUE DE L'EST ET DE LA CORNE DE L'AFRIQUE

LA ROUTE MÉDITERRANÉENNE CENTRALE



Les personnes qui quittent l'Afrique de l'Ouest et la Corne de l'Afrique pour entreprendre le voyage vers l'Italie en passant par la Libye le font pour différentes raisons. Certaines fuient la persécution ou des violations majeures des droits de l'homme, d'autres espèrent trouver de meilleures opportunités d'emploi, certaines sont victimes de trafiquants et amenées vers l'Europe de façon forcée tandis que d'autres n'avaient pas l'intention de faire le voyage jusqu'en Libye ou en Europe lorsqu'ils ont quitté leur pays d'origine.



En ce qui concerne les dix principales nationalités sub-sahariennes des personnes arrivées par la mer en Italie entre janvier et août 2017, le taux de protection moyen accordé par nationalité dans la région UE+¹ est d'environ 39%: 18% ont reçu un statut de réfugié, 9% une protection subsidiaire et 13% ont obtenu un statut humanitaire².

¹ Ces taux de protection proviennent des données par nationalité Eurostat pour les premiers 6 mois de 2017. Ces données ne précisent pas le lieu où la façon par laquelle les personnes ont atteint le territoire européen.

² Le statut humanitaire n'est pas toujours accordé pour des motifs de protection. Il peut selon les législations être aussi attribué à titre de compassion ou pour des raisons pratiques (médicales ou pour faciliter l'intégration).

APERÇU DU CONTEXTE ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Afrique Sub-Saharienne

Contexte

Différentes études indiquent que les raisons pour lesquelles les personnes relevant de la compétence du HCR entreprennent ces voyages périlleux vers l'Europe incluent une absence de protection efficace dans les pays de transit et de premier asile, des conditions de réception inadéquates, des procédures de détermination du statut de réfugié trop longues ainsi qu'un accès limité à la réunification familiale et la réinstallation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent africain. L'insécurité et le manque de moyens de subsistance ou d'opportunités en termes d'éducation constituent également des éléments importants pouvant motiver le départ vers l'Europe.

Priorités stratégiques

La stratégie du HCR vise à fournir des moyens pour soutenir l'engagement de toutes les parties prenantes dans la protection des personnes relevant de la compétence du HCR afin de leur offrir des alternatives au péril de leur vie.

1. Activités ciblées au sein des pays d'origine

- Dialogue sur la question de la protection et les facteurs de la migration avec les pays d'origine sélectionnés;
- Renforcement de la capacité des États à assurer l'inscription continue à l'état civil et à délivrer des documents d'identification et de voyage;
- Soutien au rapatriement volontaire et à la réintégration.

2. Activités au sein des pays de transit et de premier asile

- Renforcement des capacités et autres mesures afin d'améliorer la protection internationale;
- Appui aux programmes humanitaires et de développement;
- Augmentation des possibilités de recours à des voies d'accès légales sûres vers les pays tiers, en complément de la réinstallation;
- Augmentation des programmes de sensibilisation et d'information sur l'étendue des dangers encourus le long des routes migratoires;
- Renforcement de la recherche, de la collecte, de l'analyse et du partage de données.

Libye et Afrique du Nord

Contexte

En Libye, le contexte ne permet pas d'augmenter rapidement et de façon significative l'environnement de protection des réfugiés et des migrants pour le moment. Beaucoup de personnes relevant de la compétence du HCR sont actuellement hors d'atteinte, détenues dans des centres de détention officiels ou officieux, ou encore dans des entrepôts, ou des « maisons de transit » contrôlées par des passeurs ou des trafiquants. D'autres vivent au sein des communautés hôtes et jouissent d'une liberté de mouvement limitée en raison du contexte sécuritaire qui prévaut.

Priorités stratégiques

Dans les pays d'Afrique du Nord voisins de la Libye, le HCR renforcera également les mécanismes de protection et d'assistance. Les interventions seront axées sur:

- La préservation de l'espace de protection;
- Le renforcement des mécanismes d'identification des personnes ayant besoin d'une protection internationale;
- L'amélioration de l'accès aux procédures d'asile ;
- La prévention du refoulement;
- L'expansion des conditions de réception ainsi que d'assistance aux personnes sauvées en mer;
- Le renforcement des partenariats et des mécanismes de réponse existants pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

En Libye, le HCR renforce les capacités nationales en Libye en s'adressant aux principaux responsables, à la société civile et aux autres acteurs concernés en les formant aux principes de base de la protection et au droit des réfugiés. Les priorités viseront à:

- Assurer un large accès et une identification rapide des personnes les plus vulnérables
- Augmenter l'accès aux centres de détention et assurer le renforcement de capacité au niveau des aides de première nécessité;
- Assurer le suivi et renforcer la protection aux points de débarquement;
- Soutenir les populations affectées par les conflits, y inclus les communautés hôtes;
- Élargir le plaidoyer et la sensibilisation auprès de la société civile et des communautés;
- Augmenter les possibilités de réinstallation et renforcer les actions de plaidoyer pour des quotas de réinstallation prévisibles.

Europe

Contexte

En Europe du Nord et de l'Ouest, le nombre de demandeurs d'asiles a augmenté de façon drastique en 2017, avec le double ou le triple de demandes d'asile dans certains pays. La capacité de réception en Italie est également mise à rude épreuve en raison du rythme important des arrivées jusqu'en juillet. À la fin du mois de juin, le gouvernement italien a annoncé que, si les autres États européens ne faisaient pas preuve de plus de solidarité, il considérerait suspendre le débarquement des personnes sauvées en mer par des organisations ou des agences non italiennes.

ARRIVÉES EN ITALIE PAR LA MER (Janvier-Février 2017)	
Nigéria	17%
Guinée	9%
Bangladesh	9%
Côte d'Ivoire	9%
Mali	6%
Erythrée	6%
Gambie	6%
Sénégal	6%
Soudan	5%
Maroc	5%

Priorités stratégiques

S'inspirant de l'Initiative pour la Méditerranée centrale (CMSI), qui reste l'outil directeur de l'engagement du HCR en matière de migration mixte en Europe, les activités ciblées suivantes sont suggérées:

- Soutenir les capacités gouvernementales existantes, locales et nationales afin d'assurer un accès sûr et efficace aux procédures d'asile, à une protection et des solutions;
- Soutenir tous les acteurs concernés à travers la production d'études et d'analyses permettant d'identifier les caractéristiques principales des personnes qui traversent la Méditerranée centrale;
- Assurer un accès aux services de base pour les réfugiés et les migrants, d'une façon participative et en portant une attention particulière aux personnes vulnérables ou qui pourraient avoir des besoins spécifiques;
- Augmenter l'accès sûr et ordonné à des solutions durables pour les réfugiés, notamment par le biais de la réinstallation;
- Informer, de façon systématique et par le biais d'un dialogue participatif, les réfugiés et les migrants de leurs droits et obligations, en tenant dûment compte des critères d'âge, de genre et de diversité.

Europe et Méditerranée

Priorités stratégiques

La Méditerranée centrale demeure l'une des priorités du HCR au regard de ses impératifs humanitaires. L'importance vitale des opérations de sauvetage en mer effectuées par l'ensemble des acteurs concernés, incluant la Garde côtière italienne, les ONG et les navires de commerce, est incontestable au regard des risques permanents auxquels sont confrontés les réfugiés et les migrants qui traversent la Méditerranée. Les priorités du HCR sont de:

- Renforcer l'engagement collectif et la réponse aux opérations de recherche et de sauvetage;
- Contribuer à la formation des garde-côtes concernés;
- Améliorer les procédures actuelles de débarquement, dans le but de mieux identifier les personnes ayant besoin d'une protection internationale;
- Contribuer, sous la supervision de l'Organisation Maritime Internationale, au développement de mécanismes de responsabilisation pour les propriétaires de bateaux qui déconnectent leurs transpondeurs d'identification automatique (AFIS);
- Promouvoir le concept de responsabilité partagée dans le cadre de recherche et de sauvetage en mer.

Toutes les Régions

Priorités stratégiques

Les priorités interrégionales sont centrées sur le plaidoyer auprès de l'UE pour une application stricte des lois dont le but est de lutter contre les activités illégales et le démantèlement des réseaux de contrebande et de trafic, ainsi que pour de meilleures options de protection pour les victimes de la traite ou risquant le trafic vers la Libye, en Libye et en Europe. Le plaidoyer du HCR visera à:

- Faire cesser l'approvisionnement d'embarcations non adaptées à la mer aux passeurs et trafiquants;
- Inclure les acteurs non gouvernementaux dans les discussions concernant la traite d'êtres humains;
- Mettre un terme au trafic de pétrole depuis la Libye qui facilite les activités des personnes impliquées dans les filières de passeurs et trafiquants;
- Renforcer le partage d'information et de bonnes pratiques entre les différents organismes chargés du respect des lois en vigueur;
- Utiliser de façon proactive les sanctions émises par le Comité sur la Libye, notamment celles relatives aux individus et compagnies impliquées dans les filières de trafic vers et par la Libye;
- Développer une stratégie de protection et de lutte des activités criminelles transnationales liées à l'exploitation sexuelle.